

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS

COMMISSION DES ÉTUDES

PROCÈS-VERBAL de la deux cent cinquante-huitième réunion de la Commission des études de l'Université du Québec en Outaouais tenue le jeudi 6 septembre 2007 à 11 h 45, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

Confirmé le 4 octobre 2007

Procès-verbal de la deux cent cinquante-huitième réunion de la Commission des études de l'Université du Québec en Outaouais tenue le jeudi 6 septembre 2007 à 11 h 45, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

<u>MEMBRES :</u>	<u>PRÉSENT</u>	<u>ABSENT</u>
BABINEAU, Patrice Chargé de cours – Département des sciences administratives	X	
BRUNETTE, Louise Directrice du Module des lettres		X
CLÉMENT, David Étudiant – Baccalauréat en sciences sociales	X	
DESCHÊNES, François Doyen de la recherche	X	
DUBÉ, Denis Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche	X	
GÉRIN, Marie Chargée de cours – Département de psychoéducation et de psychologie	X	
HURTUBISE, Denis Doyen des études	X	
LANARIS, Catherine Directrice – Module de l'éducation	X	
LÉVY MANGIN, Jean-Pierre Professeur – Département des sciences administratives	X	
LOGRIPPO, Luigi Professeur – Responsable du programme de Maîtrise en informatique		X
PÉRODEAU, Guilhème Professeure – Département de psychoéducation et de psychologie	X	
TREMBLAY, Alexandre Étudiant – Baccalauréat en sciences comptables		X
VAILLANCOURT, Jean Recteur	X	

PRÉSENTABSENT**OBSERVATEUR RÉGULIER :**MANSEAU, André
Directeur - BLUM

X

SECRÉTAIRE :MAURICE, Luc
Secrétaire général

X

Le président de la Commission des études, monsieur Jean Vaillancourt, constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte à 12 h 20.

Il souhaite la bienvenue aux personnes qui entament, avec la présente réunion, leur mandat de membres de la Commission des études, soit le doyen des études, monsieur Denis Hurtubise, et la professeure Guilhème Pérodeau.

1.- Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de madame Catherine Lanaris, appuyée par monsieur François Deschênes, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

- 2.- Procès-verbal de la deux cent cinquante-septième réunion
 - 2.1 Adoption
 - 2.2 Affaires en découlant
- 3.- Émission de diplômes
 - 3.1 Émission de diplômes
 - 3.2 Émission d'attestations d'études – programmes courts de deuxième cycle
 - 3.3 Émission de diplômes par l'Université du Québec à Montréal
- 4.- Projet de majeures en arts visuels, en bande dessinée et en design graphique
- 5.- Projet de programme de doctorat en psychologie (cheminement professionnel)
- 6.- Nomination d'un (1) professeur et de deux (2) personnes chargées de cours au Comité de discipline
- 7.- Projet de modification mineure de la maîtrise en développement régional (3480)
- 8.- Modification de la banque de cours – rattachement départemental de certains cours de mathématiques
- 9.- Dépôt de documents
 - 9.1 Suivi de la visite du CAPFE
 - 9.2 Résolution de l'Assemblée du Comité de programme exécutif CMA
- 10.- Période d'information et questions
- 11.- Prochaine assemblée
- 12.- Levée de l'assemblée

2.- Procès-verbal de la deux cent cinquante-septième réunion

2.1 Adoption

Sur proposition de madame Marie Gérin, appuyée par madame Catherine Lanaris, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la deux cent cinquante-septième réunion, et ce, sans modification.

2.2 Affaires en découlant

Le recteur et le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informent les membres de la Commission des études qu'en ce qui a trait au procès-verbal de la deux cent cinquante-septième réunion, les suites régulières ont été données.

Le Conseil d'administration a approuvé, à sa réunion du 18 juin 2007, la Politique relative à la détermination des exigences de qualification pour l'enseignement (EQE), laquelle permet d'alléger considérablement les processus d'adoption des EQE.

Les travaux de suivi découlant de l'adoption de la Politique linguistique se poursuivent.

3.- **Émission de diplômes**

3.1 **Émission de diplômes**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche rappelle aux membres que conformément à l'article 115 du Règlement général 2 concernant les études de premier cycle et l'article 187 du Règlement général 3 concernant les études de cycles supérieurs et la recherche de l'Université du Québec, la Commission des études doit prononcer la certification requise pour l'émission des diplômes aux étudiantes et étudiants qui ont satisfait aux exigences des programmes.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par monsieur Denis Hurtubise, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 258-CE-1790 concernant l'émission de diplômes, laquelle est jointe en appendice.

3.2 **Émission d'attestations d'études – programmes courts de deuxième cycle**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche rappelle aux membres que conformément à la politique concernant le Cadre institutionnel des programmes courts, la Commission des études doit recommander au Conseil d'administration d'émettre les attestations d'études aux étudiantes et aux étudiants qui ont satisfait aux exigences des programmes courts de deuxième cycle.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par monsieur Denis Hurtubise, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 258-CE-1791 concernant l'émission d'attestations d'études – programmes courts de deuxième cycle, laquelle est jointe en appendice.

3.3 **Émission de diplômes par l'Université du Québec à Montréal**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche rappelle aux membres que conformément aux protocoles d'entente entre l'Université du Québec à Montréal et l'Université du Québec en Outaouais, à l'article 115 du Règlement général 2 concernant les études de premier cycle et à l'article 187 du Règlement général 3 concernant les études de cycles supérieurs et la recherche de l'Université du Québec, la Commission des études doit recommander à l'Université du Québec à Montréal d'octroyer les diplômes aux étudiantes et étudiants qui ont satisfait aux exigences des programmes.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Guilhème Pérodeau, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 258-CE-1792 concernant l'émission de diplômes par l'Université du Québec à Montréal, laquelle est jointe en appendice.

4.- **Projet de majeures en arts visuels, en bande dessinée et en design graphique**

Le doyen des études soumet à l'approbation des membres de la Commission des études le projet de création de majeures en arts visuels, en bande dessinée et en design graphique.

Les nouvelles majeures proposées ont été élaborées à partir de trois mineures parmi les quatre actuellement offertes dans le cadre de la programmation en arts. Ces majeures permettront de mieux répondre aux exigences des milieux professionnels et permettront à l'ÉMI de mieux faire face à la concurrence des autres établissements universitaires en matière de recrutement.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Hurtubise, appuyée par madame Catherine Lanaris, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la

résolution 258-CE-1793 concernant le projet de majeures en arts visuels, en bande dessinée et en design graphique, laquelle est jointe en appendice.

5.- **Projet de programme de doctorat en psychologie (cheminement professionnel)**

Le doyen des études soumet à l'approbation des membres de la Commission des études le projet de programme de doctorat en psychologie (cheminement professionnel).

L'élargissement de la programmation de l'Université, par la création d'un doctorat en psychologie, s'inscrit non seulement dans une perspective de développement institutionnel, mais répond aussi à des besoins locaux en matière de santé et de services sociaux. De plus, l'implantation de cette formation doctorale, essentielle à l'exercice de la profession, et ce, conformément aux exigences de l'Ordre professionnel des psychologues, permettra d'offrir un continuum d'études de premier cycle et de cycles supérieurs au sein de l'Université du Québec en Outaouais.

Prenant acte des statistiques d'admission jugées décevantes dans le programme de baccalauréat en psychologie, le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche réaffirme sa confiance qu'avec le programme de doctorat éventuellement offert à l'UQO davantage d'étudiants choisiront l'UQO pour y entreprendre leur formation universitaire en psychologie.

Un membre s'interroge sur les moyens qui pourraient être mis en place pour faciliter la transition des étudiants, présentement inscrits au programme à l'UQAM, vers le nouveau programme qui sera éventuellement mis en place à l'UQO, notamment en regard de la question de la reconnaissance des acquis.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche confirme que, à l'instar d'autres situations similaires, le cas échéant, tout sera mis en place pour assurer une transition qui soit la plus harmonieuse possible, et ce, dans le meilleur intérêt des étudiants qui souhaiteront poursuivre leur programme de doctorat à l'UQO.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Hurtubise, appuyée par madame Guilhème Pérodeau, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 258-CE-1794 concernant le projet de programme de doctorat en psychologie (cheminement professionnel), laquelle est jointe en appendice.

6.- **Nomination d'un (1) professeur et de deux (2) personnes chargées de cours au Comité de discipline**

Le secrétaire général rappelle aux membres que la version modifiée du Règlement concernant le plagiat et la fraude, telle qu'adoptée par le Conseil d'administration à sa réunion du 5 mars 2007, prévoit désormais, au chapitre de sa composition, que deux personnes chargées de cours soient « nommées par la Commission des études après appel des candidatures du secrétaire général auprès des personnes chargées de cours de l'Université ». Également, le nombre de professeurs siégeant sur le comité a été réduit à deux au lieu de trois préalablement. Le mandat des membres de ce comité est de deux ans, renouvelable.

La version modifiée du Règlement entre en vigueur au trimestre d'automne 2007.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Hurtubise, appuyée par monsieur David Clément, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 258-CE-1795 concernant la nomination d'un (1) professeur et de deux (2) personnes chargées de cours au Comité de discipline, laquelle est jointe en appendice.

7.- **Projet de modification mineure de la maîtrise en développement régional (3480)**

Le doyen des études soumet à l'approbation des membres de la Commission des études le projet de modification mineure de la maîtrise en développement régional.

Le comité de programme de la maîtrise en développement régional propose d'ajouter à la liste des cours optionnels de la maîtrise en développement régional le cours TSO7003 *Travail social et développement local* en remplacement du cours

TSO6002 *Travail social et micro développement* afin d'assurer la concordance suite aux modifications du programme de maîtrise en travail social.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Hurtubise, appuyée par monsieur Jean-Pierre Lévy Mangin, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 258-CE-1796 concernant le projet de modification mineure de la maîtrise en développement régional (3480), laquelle est jointe en appendice.

Madame Pérodeau quitte la séance.

8.- Modification de la banque de cours – rattachement départemental de certains cours de mathématiques

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres que par sa résolution 292-CA-4280, le Conseil d'administration acceptait les recommandations contenues dans le rapport du Comité bipartite UQO-SPPUQO – Entente 2005-7 signée le 15 octobre 2005 concernant les modalités d'intégration de la professeure Marie Fontaine au Département des sciences comptables.

Le rapport du Comité bipartite identifiait les cours dont la responsabilité départementale devait être transférée au Département des sciences comptables afin de permettre à madame Fontaine d'assumer sa tâche normale d'enseignement.

L'offre de ces cours actuelle ne permettant plus à madame Fontaine d'assumer sa tâche normale d'enseignement, l'Université et le Syndicat ont fait le point sur la situation. Au terme de l'analyse, l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat des professeures et professeurs ont signé, le 6 septembre 2007, la lettre d'entente 2007-4 visant à identifier certains cours et à recommander à la Commission des études le transfert de responsabilité départementale de ces cours au Département des sciences comptables afin de corriger cette situation.

Les membres de la Commission des études sont donc invités à modifier le rattachement départemental de certains cours de la banque de cours.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche souligne que ce dossier revêt un caractère très exceptionnel en ce sens que les avis des départements concernés n'ont pas été sollicités. Selon lui, il est très vraisemblable que le Département d'informatique et d'ingénierie aurait formulé un avis défavorable à un tel changement. Sur cette question, un membre se montre en désaccord avec cette procédure qui ne respecte pas, à son avis, les prérogatives normales de l'Assemblée départementale.

Les membres de la Commission des études sont d'avis que, s'il arrivait que ces cours ne soient plus offerts par la professeure, il conviendrait alors de revoir le rattachement départemental de ces cours de mathématiques.

Un membre demande le vote.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par monsieur Denis Hurtubise, les membres conviennent à la majorité (pour : 6 - contre : 3) d'adopter la résolution 258-CE-1797 concernant la modification de la banque de cours – rattachement départemental de certains cours de mathématiques, laquelle est jointe en appendice.

9.- Dépôt de documents

9.1 Suivi de la visite du CAPFE

9.2 Résolution de l'Assemblée du Comité de programme exécutif CMA

Madame Pérodeau réintègre la séance.

10.- Période d'information et questions

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche se dit heureux et fier d'annoncer que le professeur Denis Bourque, du Département de travail social et des sciences sociales, s'est vu octroyer une chaire de recherche du Canada en

organisation communautaire, ce qui fait de lui le premier titulaire d'une chaire de recherche du Canada en travail social. L'octroi de cette nouvelle chaire vient compléter le contingent des chaires allouées à l'UQO par le programme des chaires de recherche du Canada.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe la Commission des études que l'UQO s'apprête à adhérer à la corporation VALÉO, dont le mandat est de travailler à la valorisation de la recherche. Cette adhésion est rendue possible grâce à une subvention du ministère du Développement économique, Innovation et Exportation, laquelle va couvrir entièrement les coûts d'adhésion et va aussi permettre l'embauche d'une ressource dont le mandat sera de travailler à la valorisation de la recherche.

Il commente un tableau des statistiques qui est remis aux membres et qui fait état du nombre d'étudiants et de crédits, en date du 5 septembre 2007, et de la variation observée par rapport aux données définitives au trimestre d'automne 2006. Ces statistiques révèlent que pour le trimestre d'automne 2007, au premier cycle, il y a moins d'étudiants inscrits à l'UQO au total mais que leur proportion est plus élevée au temps complet qu'au temps partiel.

Le recteur mentionne que l'exercice de positionnement stratégique dans lequel l'UQO devrait s'engager cette année va fournir une opportunité d'analyse plus détaillée de l'évolution de la clientèle étudiante et des tendances observées.

C'est avec beaucoup de fierté que le recteur informe la Commission que des professeurs de l'UQO se sont récemment vu octroyer des distinctions importantes au sein du réseau de l'Université du Québec. Il s'agit du professeur Renaud Paquet qui s'est mérité, ex aequo, le prix décerné dans le cadre du volet « Carrière » de l'Université du Québec, de la professeure Lorraine Savoie-Zajc, qui a fait l'objet d'une mention dans le cadre du « Prix d'excellence en recherche et création 2007 » et du professeur Jean Gervais qui a été intronisé au cercle d'excellence de l'Université du Québec.

Il fait le point sur le dossier du projet de « Campus santé » pour la région de l'Outaouais, alors que des échanges ont eu lieu tout au long de la saison estivale avec les intervenants concernés, au premier plan l'Agence de la santé et des services sociaux de l'Outaouais. Il s'agit d'un concept qui tire son origine d'un « défi » que le ministre de la Santé et des Services sociaux, monsieur Philippe Couillard, a lancé, au printemps dernier, aux intervenants dans le domaine de la santé de la région de l'Outaouais. L'UQO est directement interpellée à ce chapitre, compte tenu des programmes qu'elle offre et de ceux qu'elle souhaiterait pouvoir offrir, dont celui sur la formation des infirmières praticiennes.

Il informe la Commission de la demande que le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche lui a formulée en vue du renouvellement de son mandat, demande qu'il dit avoir accueilli avec beaucoup de plaisir et d'enthousiasme. Le processus de consultation sur le renouvellement de son mandat sera enclenché bientôt.

Un membre annonce qu'il a l'intention de demander à la Commission des études, lors de sa prochaine réunion, de se positionner sur la question de l'augmentation des frais afférents et des droits de scolarité. Il commente le document qu'il a distribué sur le même sujet en début de rencontre.

11.- Prochaine assemblée

La prochaine réunion ordinaire est prévue pour le 4 octobre 2007 à 11 h 45.

12.- Levée de l'assemblée

Sur proposition de madame Marie Gérin, appuyée par monsieur Denis Hurtubise, il est résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 13 h 30.



Le président



Le secrétaire